

Ramoneur (CTM)

RNCP14907 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	230r
Code(s) ROME	F1603
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3002 — Bâtiment (Employés, techniciens et agents de maîtrise, ingénieurs, assimilés et cadres)
Date d'échéance	07/08/2017

Certificateur(s)

Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA)

<http://www.artisanat.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de la certification procède au ramonage et/ou au nettoyage complet des installations de type conduit de fumée, calorifère, cheminée, âtre, etc. Il est autonome lors de ces opérations qu'il effectue en veillant au respect de la réglementation en vigueur ainsi qu'à la protection des biens et des personnes.

Il assure également les opérations de maintenance des installations (réglage, remplacement de pièce, etc.)

Il applique les directives du chef d'entreprise en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité et respecte les objectifs de l'entreprise sur les temps et les coûts des interventions. Il apporte aussi conseil et assistance au client sur l'utilisation, l'optimisation et l'entretien des installations.

Il est à même de contrôler les opérations effectuées, de les expliquer au client et d'en rendre compte au chef d'équipe, au chef d'entreprise. Il émet les pièces justificatives d'intervention et/ou remplit le carnet de ramonage.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées par ce titre intègrent des connaissances liées aux techniques et technologies utilisées, à l'environnement de la production et à des savoirs faire spécifiques dans deux grands domaines.

1) Domaine professionnel :

Les titulaires de la certification sont capables de :

- Préparer en entreprise et sur chantier l'intervention en respectant les règles d'hygiène et de sécurité
- Sécuriser l'intervention (sécurité personnelle, des lieux, du bien,...)
- Procéder au nettoyage et/ou ramonage de toute installation, de tout type de conduit de fumée, cheminée, âtre,... par l'ouverture de l'âtre ou par le toit dans le respect des lieux et de la sécurité des personnes
- Procéder au débristage ou au décrassage, si nécessaire selon le type d'installation
- S'associer aux contrôles nécessaires de fonctionnement des installations, dans le respect des règles de sécurité
- Réaliser toutes les prestations connexes au ramonage
- clôturer son travail

2) Domaine transversal :

- assurer un premier niveau d'intervention commerciale
- s'exprimer à l'oral et à l'écrit dans le cadre de son travail, en intégrant la culture du métier
- intégrer le système de valeurs économiques du métier dans son travail

- organiser son travail et participer à la vie de l'entreprise dans une compréhension claire de ses droits, de ses devoirs et des règles de fonctionnement
- comprendre et utiliser des structures simples d'expression dans une langue étrangère vivante, dans le cadre du métier.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le titulaire du CTM Ramoneur travaille dans le secteur du bâtiment, principalement dans des entreprises artisanales spécialisées en entretien d'installations calorifères : sociétés de ramonage-fumisterie, plombier ou chauffagiste. Il intervient chez des particuliers, dans des maisons individuelles ou des logements collectifs, mais également dans les entreprises.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ouvrier qualifié en ramonage, en entretien d'installations calorifères.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Loi du 5 juillet 1996 et décret du 2 avril 1998 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice de certaines activités.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 048 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X33 — Plombiers chauffagistes · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	15 712
Jugés difficiles à recruter	63 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X33 — Plombiers chauffagistes B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury général est présidé par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou son représentant délivrant la certification.

Le jury général comprend des membres désignés par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat :

- un membre désigné par l'organisation professionnelle représentative du secteur des métiers,
- le directeur départemental du travail de l'emploi et de la formation professionnelle ou son représentant,

- l'Inspecteur d'Académie ou un conseiller de l'enseignement technologique,
- un ou plusieurs formateurs de chambres de métiers et de l'artisanat ou d'école de formation professionnelle chargé de la préparation au Certificat technique des métiers désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat ou par l'organisation professionnelle, si elle organise seule la formation,
- le ou les présidents des jurys particuliers.

Le jury particulier est présidé par un maître artisan ou son représentant désigné par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat.

La composition du jury particulier est déterminée par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat. Il comprend en plus de son président :

- des formateurs chargés de la préparation au certificat technique des métiers,
- des maîtres artisans choisis sur les listes présentées par les organisations professionnelles du métier,
- des salariés de la profession, titulaires du Certificat technique des métiers ou du Brevet de maîtrise, choisis sur les listes présentées par les organisations professionnelles du métier,
- un conseiller de l'enseignement technologique.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION
idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE
Idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury VAE présidé par le chef d'entreprise qui exerce une fonction d'arbitrage, doit comporter au moins 4 personnes dont 2 représentants qualifiés de la profession considérée (un chef d'entreprise et un salarié, choisis par le président de la chambre de métiers et de l'artisanat, sur les listes présentées par les organisations professionnelles).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 07/08/2017

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP1489

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP31129

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<http://www.artisanat.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/14907/>